

## Agir face aux limaces

### « Bave qui peut ! »

Avec les limaces, vaut mieux prévenir que guérir. Et si celles-ci pointent malgré tout le bout de leur nez, il faut agir de façon précoce mais raisonnée. Bref aperçu des démarches à adopter face à ces indésirables invités.

Par YVAN FRONTOUT / redaction-terra-net@terra-net-media.fr

Pas question de rester inactif face aux limaces ! Au contraire, il faut intervenir de manière anticipée et ciblée. Une stratégie de lutte efficace commence par une estimation rigoureuse du risque, possible grâce au piégeage. Marion Puysservet, responsable technique anti-limaces France pour De Sangosse, rappelle la procédure à suivre : « Il faut démarrer le piégeage 15 à 20 jours avant le semis et le poursuivre deux fois par semaine jusqu'au stade 3-4 feuilles, afin de bien encadrer la phase critique. »

Démarrer tôt offre notamment l'opportunité d'agir avant de semer, des leviers alternatifs aux anti-limaces. « Pour réduire une population, il faut perturber son milieu de vie, souligne Pierre Taupin, spécialiste ravageur chez Arvalis-Institut du végétal. Dans la terre argileuse et sous les mottes, les limaces ont leur petit confort et plus il y a de résidus, plus elles ont de quoi se nourrir. » Le déchaumage peut donc s'avérer intéressant.

#### Le moment clé : du semis à la levée

Au moment de semer, on peut opter pour un roulage. « Cela permet, en semis direct en particulier, d'enfoncer les graines et de les rendre moins accessibles aux limaces. Leurs déplacements sont aussi bloqués pendant au moins une semaine car leurs chemins entre les mottes ont été écrasés et elles ne sont pas capables de creuser des galeries comme les vers de terre », explique Pierre Taupin. Devant l'efficacité du procédé, certains agriculteurs réalisent un second passage, parfois avant le semis comme le précise Marion Puysservet.

En dehors de cette solution, il ne reste que la voie classique : l'anti-limace. « Tous les produits ne sont pas équivalents, leur qualité dépend de la formulation et du processus de fabrication », note la responsable technique. Une qualité biologique



Le piégeage permet d'estimer précisément le risque limace.

(appétence, rapidité d'action) mais également physique (résistance à la casse, poussière, délitements, granulométrie...). Lorsque le risque semble important dès les premières observations, les molluscicides peuvent être employés sept jours avant le semis, s'ils sont homologués pour un tel usage. La lutte curative, quand les limaces consomment les premières pousses, est en revanche à éviter.

Sur des tests menés par Pierre Taupin en 2017, quatre produits sortent du lot : le Metarex de De Sangosse à 4 % de métaldéhyde, l'Axcela de Jouffray Drillaud à 3 %, le Shuxx HP de Certis et l'Ironmax Pro de De Sangosse, tous deux à base de phosphate ferrique. Faut-il privilégier l'un des deux matières actives ? « Trois jours après l'application, on observe avec le métaldéhyde un arrêt très marqué de la consommation tandis qu'avec le phosphate ferrique, il faut attendre une semaine environ », a constaté le spécialiste.

« Par ailleurs, un granulé de métaldéhyde tue plusieurs limaces, car il n'est jamais consommé entièrement par une seule d'entre elles, tandis qu'un individu mange au minimum un granulé de phosphate de fer, voire parfois deux ou trois. » De San-

gosse a toutefois développé en 2016 une nouvelle formule pour ce dernier type d'appât : l'IPmax. Présent dans l'Ironmax Pro, il permet d'avoir une rapidité d'action comparable aux molluscicides à base de métaldéhyde, tout en étant nettement moins consommé qu'un autre granulé de phosphate ferrique. Ainsi, c'est une alternative intéressante à cette substance active. En outre, il est utilisable en agriculture biologique car il a un impact limité sur l'environnement (origine naturelle, non soluble dans l'eau) et la faune du sol.

Quelles que soient leurs caractéristiques, les anti-limaces sont des produits phytosanitaires et il faut donc les employer dans une démarche raisonnée. Pierre Taupin insiste : « Les granulés ne sont pas faits pour réduire les populations, mais pour protéger les espèces cultivées. » Pour une gestion durable de ces ravageurs, il faut adopter une stratégie sur le long terme, en jouant sur les rotations, l'appéance des cultures, la présence de prédateurs naturels et, bien entendu, le travail du sol. ●

**URL WEB**  
 Terre-net Une version longue de cet article est disponible sur [www.terre-net.fr/mag/74/limaces](http://www.terre-net.fr/mag/74/limaces)

ANTI-LIMACES BIOCONTRÔLE TOUTES CULTURES

# IRONMAX<sup>PRO</sup>

Utilisable en  
 AGRICULTURE  
 BIOLOGIQUE  
 40 Application du RCE n°334/2007

**LE BIOCONTROLE  
 EFFICACE !**



APPAT ANTI-LIMACES  
 COLZACTIF<sup>®</sup>

IRONMAX PRO, AMM N° 2160224 - Composition Phosphate Ferrique (IPmax) 3%. Marque déposée, autorisation de mise sur le marché et fabrication : DE SANGOSSE - Une autorisation de mise sur le marché pour être utilisée en agriculture biologique. Usage agricole, usage professionnel et usage en serre à la vente de 20 kg minimum. Site : [www.de-sangosse.fr](http://www.de-sangosse.fr) ou [www.puysservet.com](http://www.puysservet.com). DE SANGOSSE SAS au capital de 9 200 725 Euros - 300 162 094 RCS Angers - s'ra. N° de commerce : 319 17 308 169 094 DE SANGOSSE - Romilly - 47 Allée PONT DU CASSE - Agrément n° AGES 161 pour la distribution de produits phytosanitaires à usage professionnel. Mai 2018 - Année de mise sur le marché postulée. Version actualisée des fiches produits disponibles sur [www.de-sangosse.com](http://www.de-sangosse.com)



DE SANGOSSE

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**